

**CHANGEMENT D'HEURE POUR LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR L'ANNÉE 2024**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, la résolution numéro 77-03-2024 modifiant l'heure des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024, de manière à ce **qu'à compter du 2 avril 2024, les séances ordinaires du Conseil municipal soient tenues à 18 heures.**

Le 6 mars 2024  
(G-2024.11)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière